

Séance ordinaire du 31 mars 2006

Le trente et un mars deux mil six à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COATMEUR Jean Paul

Convocation du vingt trois mars deux mil six.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de
M. Ernest PRIOL a donné procuration à Mme Marie France INGOUF,
Mme Paule LE MOIGNE a donné procuration à Mme Nadine CAJEAN
Mme Marie Paule BOURBIGOT a donné procuration à Mr Jean Paul COATMEUR
Monsieur Marcien BONTONNOU a donné procuration à Mme Jacqueline DONVAL

Etait absent : M. Olivier CASTEL

Secrétaire : Madame Nadine CAJEAN

13 – 06 : approbation CA 2005. Ville d'Audierne

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité comme suit, le compte administratif 2005 du budget de la ville d'Audierne

| | |
|----------------------------|---------------|
| Dépenses de fonctionnement | 1 713 399.41€ |
| Recettes de fonctionnement | 2 189 875.68€ |
| Dépenses d'investissement | 451 189.00€ |
| Recettes d'investissement | 543 213.20€ |

14 – 06 : approbation CA 2005. **Budget annexe d'assainissement**

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité comme suit, le compte administratif 2005 du budget annexe d'assainissement

| | |
|----------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement | 44 510.90€ |
| Recettes de fonctionnement | 72 198.51€ |
| Dépenses d'investissement | 282 105.51€ |
| Recettes d'investissement | 117 568.17€ |

15 – 06 : Budget annexe Port de Plaisance

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité comme suit, le compte administratif 2004 du budget annexe du Port de Plaisance

| | |
|----------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement | 119 826.36€ |
| Recettes de fonctionnement | 150 133.34€ |

| | |
|---------------------------|------------|
| Dépenses d'investissement | 77 155.81€ |
| Recettes d'investissement | 64 924.90€ |

16 – 06 : approbation du budget primitif 2006. Ville d'Audierne

Le conseil municipal
Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2006,
Après en avoir délibéré,
Approuve comme suit le budget général de la Ville d'Audierne :

| | |
|------------------------------|---------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 2 190 670.00€ |
| Recettes de fonctionnement : | 2 190 670.00€ |

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Dépenses d'investissement : | 1 583 638.00€ |
| Recettes d'investissement : | 1 583 638.00€ |

Vote : 14 Pour
3 Contre

17 – 06 : approbation du budget primitif 2006. Budget annexe d'Assainissement

Le conseil municipal
Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2006, du service d'assainissement,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le budget annexe du service d'assainissement , comme suit :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 118 239.00€ |
| Recettes de fonctionnement : | 118 239.00€ |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Dépenses d'investissement : | 277 568.00€ |
| Recettes d'investissement : | 277 568.00€ |

18 – 06 : approbation du budget primitif 2006.

Budget annexe du port de plaisance

Le Conseil Municipal

Après qu'il ait été donné lecture de la proposition de budget primitif 2006 du port de plaisance

Après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité le budget annexe du service du port de plaisance, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 156 488.00€

Recettes de fonctionnement : 156 488.00€

Dépenses d'investissement : 423 378.00€

Recettes d'investissement : 423 378.00€

19 – 06 : affectation du résultat 2005.

Ville d'Audierne

Vu le résultat d'exécution du budget 2005 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 476 476.27€

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat courant soit 476 476.27€ au compte de réserves 1068 de l'exercice 2006.

20 – 06 : affectation du résultat 2005

Service de l'assainissement

Vu le résultat d'exécution du budget d'assainissement 2004 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 27 687.61€

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat courant soit 27 687.61€ au compte de réserves 1068 de l'exercice 2006.

21 – 06 : affectation du résultat 2005

Service du Port de plaisance

Vu le résultat d'exécution du budget du port de plaisance 2005 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 30 306.98€

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat courant soit 30 306.98€ au compte de réserves 1068 de l'exercice 2006.

22 – 06 : vote des taux d'imposition 2006

Le conseil municipal , après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition précédemment votés en 2005 soit :

Taxe d'habitation : 14.04
Taxe foncier bâti : 15.63
Taxe foncier NB : 44.72

23 – 06 : taxe de séjour

Le maire rappelle que les tarifs de la taxe de séjour sont restés inchangés depuis le 17 mai 2002

Une revalorisation pourrait être envisagée ainsi qu'une modification de ses conditions d'application.

Le tableau qui suit est proposé aux membres du Conseil Municipal :

| | |
|-------------------------------|-------|
| Hôtel de Tourisme 3* | 0.75€ |
| Hôtel de Tourisme 2* | 0.60€ |
| Hôtel de Tourisme 1* | 0.45€ |
| Hôtel de Tourisme sans étoile | 0.45€ |
| Port de Plaisance | 0.15€ |
| Terrain de camping | 0.15€ |
| Meublés de 1ere cat | 0.75€ |
| Meublés de 2sde cat | 0.60€ |
| Meublés de 3eme cat | 0.45€ |
| Meublés de 4eme cat | 0.45€ |

Période : annuelle (1.01 au 31.12)

Assujettis à partir de 16 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les dispositions nouvelles, applicable au 1^{er} avril 2006.

24 – 06 : contrat d'association Ecole Ste Anne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, porte sa participation au contrat d'association liant la Commune à l'Ecole Ste Anne, à 700€par enfant domicilié à Audierne.

Les crédits sont inscrits à l'article 6558 du budget général 2006.

Vote : Pour : 14
Abstention : 3

25 – 06 : capitainerie du port de plaisance

Le maire rappelle qu'il avait été décidé lors d'un conseil municipal précédent d'entamer une réflexion sur la création d'une nouvelle capitainerie, plus fonctionnelle et spacieuse que celle actuellement en service.

Trois cabinets d'architecture ont été consultés, devant remettre leur dossier de références pour le 13 janvier dernier : le Cabinet GAU de Quimper, Architecture C.A.O de Mellac , Alain GOURVES de Bénodet.

Seuls le Cabinet GAU ainsi que Monsieur Gourves ont déclaré se porter candidat. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des références des deux candidats ainsi que leurs taux de rémunération, a choisi, à l'unanimité, de retenir la candidature du Cabinet GAU.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre aux conditions proposées.

L'opération évaluée à 250 000€ sera inscrite au budget primitif 2006 du port de plaisance ;

Le plan de financement, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité :

| | | |
|----------|----------------------------|----------|
| Dépenses | 250 000€ | |
| Recettes | 250 000€ | |
| | Subvention départementale | 75 000€ |
| | Subvention Contrat de Pays | 75 000€ |
| Emprunt | | 100 000€ |

26 – 06 : Dérogation au repos hebdomadaire

Le Maire informe les Conseillers que Monsieur KERISIT Erwann, « Les Korrigans » - 11, rue Victor Hugo à Audierne – a sollicité, auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, une dérogation à la règle du repos hebdomadaire pour les salariés de son établissement.

Un seul employé est concerné par cette mesure sur laquelle le Conseil est amené à donner son avis.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur la demande susvisée

Vote : Pour 12 Contre 5

27 – 06 : subvention à l'Office du Tourisme d'Audierne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le versement d'une subvention de 6410€ à l'Office de Tourisme d'Audierne, sollicitée dans le cadre de la refonte de leur site internet.

28 – 06 : dégrèvement de la taxe d'assainissement

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des demandes de dégrèvement sollicitées par différents administrés, vote à l'unanimité les dégrèvements suivants sur les consommations 2005 :

| | |
|-----------------------|--------|
| Mme Clairette BOURDON | 297 M3 |
| 7, rue T. Botrel | |
| Mme Lucette BEUZEULIN | 309 M3 |
| 2, rue Max Jacob | |

Mme Gisèle GREGORY
31c, rue Monge
Mr VERVOITTE
Place Jean Simon

98 M3
2000 M3

29 – 06 : subvention à l'association diocésaine « Paroisse d'Audierne »

L'église Saint Joseph, en sa qualité d'Etablissement Recevant du Public (ERP), doit présenter des installations électriques conformes aux normes en vigueur. Des travaux ont été engagés dans ce but, depuis de nombreuses années, par l'Association Diocésaine « Paroisse d'Audierne ». L'association a fait part, par lettre à Monsieur le Maire d'Audierne, de ses difficultés à mettre en œuvre la tranche finale, faute de pouvoir en financer la totalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sachant que le dernier devis s'élève à 6985.48€, décide à l'unanimité d'octroyer à l'Association une subvention de 2000€

30 – 06 : Ancienne Ecole Maritime d'Apprentissage

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision prise par l'Etat de mettre en vente, par l'intermédiaire du Service de Domaines, l'ancienne Ecole Maritime d'Apprentissage, laissée à l'état d'abandon depuis sa fermeture, en 1993.

Le maire rappelle que de très nombreuses réhabilitations de sites industriels, actuellement en cours de chantier, vont générer la constitution d'un nouveau parc immobilier. Cette première phase achevée, il lui paraît nécessaire que des orientations autres soient données aux projets futurs afin de rendre plus attractive l'offre globale de la cité.

Il propose qu'une motion soit votée afin que le conseil fasse entendre, auprès de ceux qui auront la charge de décider de l'avenir de l'EMA, son désir de voir donner priorité à une **activité** liée à la présence proche de la mer, telle qu'un centre de thalassothérapie, dans l'hypothèse où plusieurs acquéreurs seraient en concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition faite par le Maire et souhaite que priorité soit donnée à l'acquéreur dont la proposition s'orientera vers une activité liée à la présence proche de la mer

31 – 06 : « pince à crottes »

Le conseil municipal, donne, à l'unanimité, toute latitude au maire pour procéder à l'acquisition de deux présentoirs-distributeur extérieurs d'utilitaires de propreté (pince à crottes et son sac de propreté) ainsi que des utilitaires en nombre suffisant.

32 – 06 : Gamelle Ouest

Le maire rappelle que la bouée «la Gamelle Ouest » située à l'entrée du port d'Audierne, a été remplacée par une bouée modulaire le 1^{er} septembre 2005.

Le conseil municipal avait à cette époque émis le souhait de la récupérer pour l'intégrer sur le territoire communal comme patrimoine maritime.

La Direction Départementale de l'Équipement du Finistère, Service Maritime et Aéroportuaire, Subdivision des Phares et Balises, propose la signature d'une convention de prêt, valable pour une condition indéterminée, la bouée restant propriété de l'État.